XXIV^{ÉME} CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS des Régions Ultrapériphériques de l'Union Européenne

Saint-Martin, 6 et 7 février 2020

DECLARATION FINALE

La XXIVe Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques, réunie à Saint-Martin les 6 et 7 février 2020, sous la présidence de M. Daniel GIBBES, Président de la Collectivité d'Outre-mer de Saint-Martin:

REITERE l'engagement des Régions ultrapériphériques (RUP) en faveur d'un dialogue constructif dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les institutions européennes, et rappelle l'importance d'une Europe créatrice d'emploi et de cohésion sociale, économique et territoriale, recentrée sur ses citoyens et ses valeurs fondamentales;

INVITE la Commission européenne à poursuivre le travail accompli pour les RUP, en privilégiant, d'une part, une approche axée sur leurs atouts et la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'Union et, d'autre part, des politiques qui permettent d'atténuer leurs contraintes, en vertu de l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE);

CONSIDERE que l'application systématique des dispositions dudit article s'avère encore plus nécessaire dans le cadre des nouvelles orientations politiques portées par la Commission et dans la présente réforme des politiques européennes post 2020, et ce, en vue de libérer leur potentiel et de garantir l'adoption de dispositifs règlementaires et budgétaires adaptés à l'ultrapériphérie;



ALERTE sur la nécessité de défendre le statut juridique différencié de l'ultrapériphérie lors de la « Conférence sur l'avenir de l'Europe », établissant les grandes lignes qui guideront le futur de l'UE, et MANIFESTE sa volonté de contribuer activement aux travaux à entreprendre pour que la réalité de nos régions ne soit pas négligée dans la définition de notre avenir commun ;

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL POST 2020

CONSTATE, avec inquiétude, que vingt-deux mois se sont écoulés depuis les propositions de la Commission pour la période 2021-2027, et que l'absence d'accord budgétaire affecterait gravement la capacité de l'Union à mobiliser, dans le calendrier prévu, les fonds européens ; PREND NOTE de la tenue d'un Conseil européen extraordinaire le 20 Février prochain, et PLAIDE, avec insistance, en faveur d'une accélération des négociations en cours ;

PREND ACTE des propositions de redéploiement des crédits européens vers de nouvelles priorités politiques, mais REFUSE qu'une telle évolution s'opère au détriment de la politique de cohésion et de la politique agricole commune ; S'OPPOSE à toutes réductions des allocations budgétaires pour la politique de cohésion, la politique agricole commune (POSEI et FEADER) et la politique commune de la pêche, et RE-CLAME le rétablissement des dotations du POSEI durant la période transitoire ;

DEMANDE impérativement le maintien du taux historique de cofinancement à hauteur de 85%, afin d'assurer le développement économique, le progrès social ainsi que la poursuite de la convergence des RUP. Toute réduction compromettrait la bonne exécution des programmes, et la réalisation des projets dans ses régions ;

SE FELICITE que de telles demandes soient inscrites dans les positions du Parlement européen, ainsi que dans la Déclaration des 15 Etats membres dénommés « Amis de la cohésion » au sein du Conseil, datée du 1^{er} Février 2020 ;





REAFFIRME l'importance de la compensation des surcoûts de l'ultrapériphérie pour la compétitivité et la création d'emplois dans ses régions, et **INSISTE** sur le nécessaire caractère additionnel de la nouvelle allocation surcoût du FSE +, laquelle ne saurait être créée par un simple redéploiement de l'actuelle allocation surcoût du FEDER;

CONSIDERE indispensable le renforcement des ressources financières dans le cadre de la Coopération Territoriale Européenne (CTE), ainsi que la déclinaison opérationnelle du nouveau volet RUP, sans pour autant limiter l'accès de ses régions aux autres volets et à leurs enveloppes financières ;

S'ENGAGE à mettre en œuvre la coopération entre toutes les RUP à travers des projets stratégiques communs dans leurs programmes INTERREG par bassin, et IN-VITE la Commission à appuyer cette démarche;

ESTIME qu'une meilleure articulation de l'Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (IVDC) et de l'Instrument PTOM avec la CTE impactera, d'une manière décisive, la réussite des projets de coopération, et favorisera la mise en œuvre d'une véritable politique d'insertion régionale, contribuant à l'augmentation de l'influence de l'Union Européenne dans le monde;

ALERTE sur le risque que les conditionnalités, les objectifs de concentration thématique, les priorités nationales et les recommandations du Semestre européen, conduisent à des interventions déconnectées des besoins réels et spécifiques des RUP; PRÔNE, ainsi, une approche territorialisée et davantage de flexibilité dans la mise en œuvre des fonds européens;

SOUTIENT les efforts de simplification affichés, et **PLAIDE** pour qu'ils aboutissent à un allégement significatif de la charge administrative pour les bénéficiaires et les autorités de gestion, dans l'objectif d'une mise en œuvre plus efficace des programmes ;



ACCESSIBILITE

DEMANDE la prise en compte de l'éloignement géographique et de la dispersion territoriale des RUP lors de la conception, l'adoption et la mise en œuvre de politiques visant à réduire leur déficit d'accessibilité, avec le continent européen, mais également aux échelles intra et inter-régionales. Et ce, aussi bien en matière de transport que de déploiement numérique ;

INSISTE, sur l'importance, pour l'égalité des chances, l'emploi et la compétitivité, de réduire le déficit d'accessibilité des RUP marquées par une dépendance exclusive aux connexions de transport aérien et maritime ;

APPELLE, dans ce contexte, à la mise en place de mesures concrètes dans le cadre d'une réforme approfondie de la politique commune des transports pour ses régions ;

TRANSITION VERTE ET JUSTE

RAPPELLE que le contexte géographique des RUP permet à l'UE de disposer des plus grands espaces naturels terrestres et marins, reconnus au niveau international, qu'il convient de mieux protéger et valoriser;

REITERE le positionnement des RUP en tant que territoires porteurs de solutions, qui entendent contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Union en matière de développement durable, de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique ;

DEMANDE à la Commission européenne de mieux adapter les procédures et les critères d'éligibilité du *Fonds de Solidarité de l'UE* aux réalités des RUP, et d'y augmenter ses taux d'intervention ;

PARTAGE les ambitions du *Pacte vert* adopté par la Commission européenne, SE FÉ-LICITE de la référence spécifique aux RUP et RESTE ATTENTIVE à sa déclinaison concrète ; **SOULIGNE**, cependant, que toute politique ou proposition législative, y compris fiscale telle que l'éco taxe aérien, en matière de réduction d'émissions de carbone, doit être mesurée et abordée de façon globale, afin de trouver un juste équilibre entre l'impératif environnemental, le besoin d'accessibilité et les coûts sociaux élevés que devront supporter leurs populations ;

CONSIDERE qu'en l'absence de mesures dérogatoires en faveur des RUP, leur situation économique et sociale pourrait être aggravée par l'intégration annoncée du transport maritime dans le système d'échanges des quotas de CO2;

REGRETTE que la proposition sur le *Fonds pour une transition juste*, ne prenne pas en compte les difficultés des RUP, énergétiquement isolées et très dépendantes des énergies fossiles ;

REITERE l'engagement des RUP à renforcer leur autonomie énergétique et à consolider leurs avancées en matière d'énergies renouvelables; PREND NOTE, à cet égard, des priorités affichées dans ce domaine dans le programme de la présidence croate du Conseil, et RAPPELLE son engagement à participer pleinement à toute initiative relative au secteur de l'énergie, notamment celle portant sur l'Energie propre pour les îles européennes;

SIGNALE que la gestion des déchets s'avère plus complexe et coûteuse dans ses régions que sur le continent européen, nécessitant, par conséquent, des investissements plus importants en termes d'infrastructures ; INSISTE, en ce sens, sur l'importance de prévoir une réglementation adaptée et un soutien financier suffisant, y compris par le biais du FEDER, afin de faciliter la transition des RUP vers une véritable économie circulaire ;



ECONOMIE BLEUE

REAFFIRME que l'espace maritime des RUP représente un atout considérable, au service de l'emploi, de l'activité économique et du développement durable et RAP-PELLE les spécificités de leurs bassins maritimes dont les enjeux, aux frontières externes de l'UE, nécessitent une attention constante et particulière de la part de l'Europe; SOULIGNE, en ce sens, la nécessité de mieux accompagner financièrement les RUP dans les démarches engagées et la mise en place d'investissements ambitieux, afin de mieux tirer parti de ce potentiel;

APPELLE à la mise en œuvre opérationnelle des conclusions du Conseil du 19 novembre 2019 sur les océans et les mers, qui invitent notamment à une protection des RUP compte tenu de leur vulnérabilité particulière au changement climatique, et qui soulignent l'importance de la politique maritime et de la pêche dans les RUP pour le développement d'activités économiques durables ;

ESTIME que le renouvellement de la flotte de pêche des RUP constitue désormais, au niveau européen, national, et régional, un objectif partagé mais reste inscrit dans un cadre toujours contraint par la réglementation européenne; CONSIDERE que des efforts supplémentaires devront être déployés pour assurer une plus grande cohérence entre la révision des lignes directrices des aides d'Etat et le FEAMP post 2020;

REGRETTE que les demandes des RUP, concernant les Plans de Compensation des Surcoûts (PCS), n'aient pas été, à ce stade, prises en compte par les institutions européennes; **DEMANDE** ainsi, à nouveau, une mise en œuvre adaptée et flexible, tant sur leurs montants que sur leurs modalités d'application;

ATTEND davantage de clarification sur l'articulation des dispositifs européens en faveur de l'économie bleue dans les RUP;

AIDES D'ETAT ET FISCALITE

RAPPELLE l'objectif commun des RUP de soutenir la compétitivité de leurs économies, tout en assurant un niveau élevé en matière de respect des droits sociaux et des normes environnementales ;

SOULIGNE l'importance des dispositions fiscales et douanières adaptées aux spécificités ultrapériphériques (les accises à taux réduits, l'octroi de mer, l'AIEM, la Zone Franche de Madère, etc.) pour réduire le déficit de compétitivité des secteurs économiques des RUP et DEMANDE, à cet égard, la prolongation de ces dispositifs ;

DEMANDE, en outre, une évolution des règles européennes afin de prendre en compte l'impact purement local des aides publiques consenties aux entreprises des RUP, quelle que soit leur taille ;

APPELLE la Commission européenne à intégrer, dans le processus en cours de révision des aides d'Etat, une meilleure articulation entre la politique de cohésion et la politique de la concurrence ;

POLITIQUE EXTERIEURE

RAPPELLE les avantages que confère à l'UE le positionnement géostratégique des RUP dans la définition de sa politique extérieure et en termes de rayonnement international, dans les bassins Caribéen et Amazonien, ainsi que dans les océans Indien et Atlantique ;

ALERTE, toutefois, sur la nécessité de mieux protéger les intérêts de ses régions dans le cadre de la politique extérieure de l'UE, y compris lors des négociations sur les accords internationaux, entre autres, avec les pays ACP, la Chine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Maroc et les États-Unis ; DEMANDE à ce que les RUP soient associées, le plus en amont possible, dans lesdites négociations et que des analyses d'impact soient systématiquement conduites, et suivies d'effets ;

APPELLE à des mesures exceptionnelles pour les RUP, sur la base de l'article 349 du TFUE, dans le futur accord de l'Union Européenne avec le Royaume-Uni;

MIGRATIONS

RAPPELLE que des RUP se trouvent, aussi, en première ligne dans la mise en place de mesures d'accueil ou d'accompagnement au niveau régional, et ALERTE sur les conséquences dramatiques des flux migratoires structurels et massifs, émanant essentiellement du proche voisinage de Mayotte, de la Guyane, de Saint-Martin et des Canaries, sur l'ensemble de leurs politiques publiques et notamment sur la gestion d'un nombre important de mineurs non accompagnés;

ALERTE sur l'augmentation significative des charges financières pour les services publics de la région autonome de Madère, compte tenu du retour massif de citoyens portugais du Venezuela, à laquelle elle ne saurait dûment répondre sans un appui européen adéquat ;

SOULIGNE que l'appui financier de l'UE et de ses Etats respectifs est nécessaire pour pallier la forte hausse des dépenses budgétaires des régions liées aux flux migratoires et **SOUTIENT**, en ce sens, la dimension régionale introduite par le Parlement européen pour les mesures d'exécution du *Fonds Asile*, *Migration et Intégration* pour la période 2021-2027, laquelle doit pleinement bénéficier aux RUP;

RESTE attentive à la mise en œuvre de la stratégie pour les RUP, laquelle fera l'objet d'un rapport d'étape de la Commission, prochainement présenté au Parlement européen et au Conseil et ENCOURAGE celle-ci à proposer des mesures adaptées et ambitieuses, telles que préconisées dans le Mémorandum des RUP de mars 2017;

RAPPELLE, en définitive, que la réalité de l'ultrapériphérie justifie d'approfondir la mise en œuvre des dispositions de l'article 349 du TFUE à tous les échelons institutionnels européens, notamment par le maintien du groupe de travail spécifiquement

dédié à ses régions au sein du Conseil et le renforcement de l'Unité RUP au sein de la Commission dans son rôle de coordination interservices ;

COMPTE sur l'appui de la Commission européenne, notamment de la Commissaire en charge de la politique régionale, de la future présidence portugaise de l'UE, dans le cadre du trio avec l'Allemagne et la Slovénie, et de ses Etats membres, pour avancer dans cette voie.

A Saint-Martin, le 6 Février 2020

ACORES

GUYANE

CANARIES

MADERE

GUADELOUPE

MARTINIQUE

MAYOTTE

4

REUNION

SAINT-MARTIN